

Descriptif de module

Domaine HES-SO Santé
Filière Ergothérapie

1 Intitulé du module		Cadre légal, gestion et promotion de l'ergothérapie		2019-2020
Code S.ER.SO.3635.F.19	Type de formation * <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres			
Niveau <input checked="" type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	Caractéristique <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	Type de module <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres	
2 Organisation				
Crédits ECTS * 7 ECTS	Langue(s) <input checked="" type="checkbox"/> français			
3 Prérequis				
<input type="checkbox"/> avoir validé le(s) module(s) <input type="checkbox"/> avoir suivi le(s) module(s) <input checked="" type="checkbox"/> Pas de prérequis <input type="checkbox"/> Autres				
Autres prérequis				
4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *				
Compétences visées Bb3 Communiquer efficacement - oralement, par écrit ou électroniquement - des informations relatives aux usagers, à ceux-ci, à leurs proches, à l'équipe, aux supérieurs et aux répondants des coûts. Bb4 Saisir diverses occasions pour exposer publiquement, des connaissances propres à l'ergothérapie. Db2 Documenter les prestations ergothérapeutiques dans une optique d'assurance qualité et s'engager dans le développement de la qualité. Eb1 Identifier, chez l'individu et dans la société, les facteurs qui limitent ou favorisent la santé, la qualité de vie et l'accès au traitement. Eb2 Saisir les occasions qui se présentent pour informer de manière adéquate l'équipe interprofessionnelle ainsi que l'opinion publique sur les missions de l'ergothérapie quant à l'occupation et à la participation sociale. Gb2 Respecter les principes éthiques et déontologiques de la profession caractérisés par l'honnêteté, l'intégrité, la conscience professionnelle, l'empathie, le respect et l'altruisme.				
Buts				
Unité 1. Exercice de la profession Comprendre les conditions générales d'exercice de la profession d'ergothérapeute en pratique dépendante et indépendante. Comprendre le droit du travail, le droit de pratique et la responsabilité civile et pénale en situation professionnelle. Connaître les conditions d'octroi des prestations d'ergothérapie et leurs implications en matière de politique professionnelle. Maîtriser les principes de base de la gestion administrative et financière d'un service. Etre en mesure de communiquer adéquatement avec les assurances. Connaître les principes des systèmes qualité et des démarches visant à promouvoir l'efficacité et l'efficience des institutions de soins.				
Unité 2. Promotion de l'ergothérapie Connaître et appliquer des moyens de promotion de sa pratique et de la profession.				
Unité 3. Ethique et responsabilité Situer la responsabilité professionnelle de l'ergothérapeute dans un contexte marqué par des attentes contradictoires de la part de la société, de l'Etat, des usagers voire des milieux professionnels de la santé eux-mêmes. Identifier et à approfondir quelques-uns des principaux enjeux éthiques et légaux que rencontrent les ergothérapeutes aujourd'hui.				

Domaine HES-SO Santé
Filière Ergothérapie

5 Contenu et formes d'enseignement *

Unité 1. Exercice de la profession, 5 ECTS (R. Bertrand, A. Capuzzi, B. Caubel, G. Eberlé, C. Ecuyer, C. Ferreira, K. Haunreiter, S. Helsen, E. Henry Schoechli, D. Kalbfuss, N. Kühne, S. Lubrano di Ricco, S. Meyer, J. Moncharmont, M. Schorderet)
Unité 2. Promotion de l'ergothérapie, 1 ECTS (A. Bürki)
Unité 3. Ethique et responsabilité, 1 ECTS (C. Bovay)

Modalités pédagogiques générales

Cours magistraux, ateliers, lectures, discussions

Présence obligatoire aux cours des trois unités. L'enseignant-e est en droit de faire signer une feuille de présence en tout temps.

Unité 1. Exercice de la profession

72 périodes

Lois et circulaires, remboursement des mesures, relations avec les assurances, rédaction de rapports. 16 périodes.

Responsabilité civile et pénale. 8 périodes.

Droit du travail (CO, conventions collectives, contrats types). 6 périodes.

Gestion et financement des moyens auxiliaires, relations avec les fournisseurs et les assurances. 12 périodes.

Financements et bases tarifaires, règles (DRG, tarifs) et implications pour les professionnels. 4 périodes.

Concepts de base des systèmes qualité et cercles de qualité. 6 périodes.

Itinéraires cliniques. 4 périodes.

Statut professionnel et conditions de travail, travail à l'étranger, reconnaissance des titres et formation continue. 12 périodes.

CV et entretien d'engagement. 2 périodes.

Unité 2. Promotion de l'ergothérapie

16 périodes.

Présentation de l'Association Suisse des Ergothérapeutes

Les techniques de créativité au service de l'innovation

Stratégies de marketing et publics cibles

Unité 3. Ethique et responsabilité

16 périodes.

Modernité et éthique

La responsabilité

Déontologie et éthique

Méthodologie

Bioéthique

6 Modalités d'évaluation et de validation *

Buts de l'évaluation

Vérifier l'acquisition des connaissances dispensées durant les cours et la capacité de les mobiliser dans une situation spécifique.

Modalités d'évaluation

Unité 1. Présentation à la classe, par groupes. Des vignettes préparées par les divers enseignant-e-s du cours sont soumises aux étudiant-e-s en cours de module. Les étudiant-e-s par groupes se répartissent les vignettes. Les étudiant-e-s développent une présentation avec un support visuel (type powerpoint) sur la base des questions posées dans les vignettes. Au cours de deux demi-journées, en semaine 17, chaque groupe présente son travail durant 20 min (15 min de présentation, 5 minutes de questions) devant l'ensemble de la classe et devant les enseignant-e-s.

Unité 2. Production par groupes de quatre étudiant-e-s d'un dispositif de promotion (flyer, etc.) présentant un service ou une entreprise d'ergothérapie. Au cours d'une demi-journée, en semaine 17, chaque groupe présente son travail durant 10 min (3-5 min de présentation, 5-7 min de discussion) devant l'ensemble de la classe et devant les enseignant-e-s.

Unité 3. Production, en groupe, d'un document écrit décrivant une situation professionnelle dans une perspective éthique, en tenant compte du contenu des cours de l'unité.

7 Modalités de remédiation *

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

Autres modalités de remédiation

Des dossiers complétant les travaux présentés oralement sont remis au responsable de l'unité en semaine 37: N. Kühne (Unités 1 et 2), C. Bovay (Unité 3).

8 Remarques

En première session, toute note inférieure à E au module (4) entraîne un Fx et une remédiation. Seule-s la ou les unité-s de cours ayant entraîné l'échec est ou sont remédiée-s. La note finale après remédiation est la moyenne, au 1/2 point, de la ou des unité-s remédiée-s (notée-s au 1/4 de point), le cas échéant la combinaison de la note de la ou des unité-s remédiée-s avec la note de la ou des unité-s réussie-s en 1ère session.

En remédiation, toute note inférieure à (4) entraîne un F et la répétition du module. Lorsque le module est répété, une note inférieure à 4 en première session entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.

9 Bibliographie

10 Enseignants

Nom du responsable de module *
KUHNE Nicolas

Descriptif validé le *
04.09.2019

Descriptif validé par *
BERTRAND LEISER Martine